

PROCEDURE POUR LES MUTATIONS

Tout joueur désirant changer de club, doit faire remplir le formulaire fédéral de mutation en triple exemplaire par l'association quittée et y joindre le chèque correspondant.

Le nouveau formulaire de mutation de la FD devra être employé lorsque le club ne possèdera plus de triptyques.

L'association quittée (ou le joueur) doit transmettre l'original (le feuillet blanc) et le feuillet rose (ou le nouveau formulaire) ainsi que le chèque à l'adresse du Comité Départemental dans les meilleurs délais à :

Espace Clément Marot / Bureau 210
Place Bessières
46000 CAHORS

Toutes les mutations seront visées par le Président du Comité.

Les Présidents d'association ayant des raisons valables (*essentiellement financière*) pour refuser à certains de leurs joueurs l'autorisation d'adhérer à une autre association, doivent le signaler au Comité Départemental en précisant la raison de leur opposition.

Si cette raison est reconnue valable, les joueurs en cause ne pourront obtenir de licence qu'au titre de leur ancienne association, après avoir été entendus contradictoirement avec leur dirigeants par le Comité Départemental.

Les feuillets blanc et rose ou le nouveau formulaire dûment complétés sont à adresser au Comité Départemental du Lot avec le règlement par chèque libellé à : CD 46 pétanque

- **30€** si le joueur reste dans le Département
- **50€** s'il y a changement de département

Le feuillet jaune est à conserver par le club quitté.

Après validation et enregistrement de la dite mutation, le joueur sera destinataire du **feuillet rose** ou de la **copie nouveau formulaire** qu'il devra présenter, avec son ancienne licence, à son nouveau club pour établissement de la licence.

(Une mutation peut s'effectuer tout le long de l'année tant qu'un joueur n'a pas pris sa licence)

- Les mutations internes et externes après **une ou plusieurs années** sabbatiques **sont payantes** quel que soit le motif